



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 10 août 2021**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

Absence motivée : Madame la conseillère Denise Bergeron

2021-08-282

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'août 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2021-08-283

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2021 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2021, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux.

2021-08-284

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-08)



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2021-08-285

**SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
JUILLET 2021**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2021-08-286

**SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « RÉSERVE
INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX » - OCTROI DE
MANDAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT
INFORMATIQUE POUR LA CASERNE-ATELIERS**

Considérant l'avancement des travaux de construction de la Caserne-Ateliers ;

Considérant que l'équipement informatique devra être en place lors de la prise de possession du bâtiment, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et l'installation d'équipement informatique pour la Caserne-Ateliers, auprès de divers fournisseurs, suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 14 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la « Réserve informatique et amélioration des réseaux », soit imputée au poste 02.136.00.740.

2021-08-287

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2021-08-288

SUJET : RENFLOUEMENT DE RÉSERVES FINANCIÈRES

Considérant les recommandations formulées par la direction générale ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de renflouer les réserves afin de pourvoir aux investissements futurs ;

Considérant les surplus de l'ordre de 4 772 704 \$;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'au terme de cet exercice, la Ville de Pincourt aura un surplus accumulé et réservé de 3 230 330 \$, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder au renflouement des réserves financières suivantes :

Réserve pour remboursement du service de la dette	1 000 000 \$
Réserve Entretien des immeubles et mobilier urbain	300 000 \$
Réserve pour projets de réfection d'infrastructures	300 000 \$
Réserve informatique et amélioration des réseaux	100 000 \$
	<u>1 700 000 \$</u>

2021-08-289

SUJET : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

Attendu que la Ville de Pincourt a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Attendu que la Ville de Pincourt doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Qu'elle s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

Qu'elle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Qu'elle s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Qu'elle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Qu'elle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

2021-08-290

SUJET : ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA GESTION DE LA DETTE

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer une politique de gestion de la dette afin d'encadrer les décisions relatives à l'endettement et dans le but de maintenir une situation financière saine ;

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la Politique sur la gestion de la dette, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2021-08-291

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – AOÛT 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.

- i. « **Construction Jacques Théorêt Inc.** » : la somme de 266 763,57 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 13 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 juin 2021 ; et la somme de 271 285,13 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 14 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 juillet 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 901** soient imputées au poste 22.300.20.034.

- ii. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 896,81 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 9 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 21 juin 2021.

- iii. « **Shellex Groupe Conseil Inc.** » : la somme de 12 647,25 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 30 juin 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 856** soient imputées au poste 22.300.20.035.

B) Paiements à effectuer pour le projet d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées

- i. « **WSP Canada Inc.** » : la somme de 1 972,97 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour le soutien technique exécuté jusqu'au 26 juin 2021.
- ii. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 2 763,71 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 24 juillet 2021.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 893** soient imputées au poste 22.400.40.893.

C) Paiements à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « **Eurovia Inc.** » : la somme de 256 219,16 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 juillet 2021.
- ii. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 3 759,68 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 9 juillet 2021.
- iii. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 25 355,45 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 17 juillet 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 911** soient imputées au poste 22.300.10.911.

D) Paiement à effectuer pour le projet de réfection du chemin Duhamel – Phase 4

- i. « **Gérald Théorêt Inc.** » : la somme de 28 282,16 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 8, la libération de la retenue spéciale et la libération de la retenue pour aménagement et pavage exécutés jusqu'au 21 juillet 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 867** soit imputée au poste 22.300.10.867.

E) Paiement à effectuer pour le projet des travaux de réfection de la rue Northcote

- i. « **Construction J.P. Roy Inc.** » : la somme de 3 449,25 \$, toutes taxes incluses, représentant la libération de la retenue spéciale pour les travaux de réfection de la rue Northcote exécutés jusqu'au 21 juillet 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 874** soit imputée au poste 22.300.10.750.

2021-08-292

SUJET :

DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 856 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR LA VOIE D'ACCÈS DE L'ANCIEN GARAGE MUNICIPAL JUSQU'À LA NOUVELLE CASERNE-ATELIERS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à « *Inter clôtures Jermar* » pour l'achat et l'installation d'une clôture pour la voie d'accès de l'ancien garage municipal jusqu'à la nouvelle Caserne-Ateliers, pour une somme de 39 189,00 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2021-08-293

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2024 – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

Considérant que la Ville de Pincourt choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à présenter une demande d'aide financière au MTQ en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération*.

Que la Ville de Pincourt désigne la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au programme mentionné ci-dessus.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Pincourt à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, à payer sa part des coûts du projet.

Que la Ville de Pincourt reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.

2021-08-294

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2020-09-305 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE LA RUE CHERRYSTONE ET DES PLACES LILAS, CEDARWOOD ET THORNCLIFFE – APPEL D'OFFRES 2020-006



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2020-09-305 – *Octroi d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Cherrystone et des places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe – Appel d'offres 2020-006*, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2020-09-305 - *Octroi d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Cherrystone et des places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe – Appel d'offres 2020-006*, pour changer la somme de 132 709,89 \$, par la somme de 171 801,39 \$, toutes taxes incluses.

2021-08-295

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 901 – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DU CÂBLAGE INFORMATIQUE POUR LA CASERNE-ATELIERS

Considérant que l'équipement informatique devra être en place avant la prise de possession du bâtiment, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour l'achat et l'installation du câblage informatique pour la Caserne-Ateliers, suivant recherche de prix, auprès de « *Lagacé Électrique Inc.* » pour la somme de 47 139,75 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 901, soit imputée au poste 22.300.20.034.

2021-08-296

SUJET : AUTORISATION DE LA TENUE DE DEUX ACTIVITÉS AU PARC BELLEVUE LE 14 AOÛT 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue d'un festival de la jeunesse au parc Bellevue, piloté par le Comité Jeunesse La Presqu'Île et le Groupe AS le 14 août 2021, de 14 h à 20 h.

D'autoriser la tenue d'une activité de kayak, au parc Bellevue, piloté par le Comité Ville en santé le 14 août 2021, de 14 h à 20 h 30.

D'autoriser le prêt d'équipement nécessaire.

De transmettre une copie de la présente résolution au Service de la sécurité publique de la Ville de Pincourt afin d'assurer une présence sur le site lors des activités.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2021-08-297

SUJET : APPROBATION DES PROJETS FTTH-I21454 ET FTTH-I21467 DE BELL CANADA

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets FTTH-I21454 ET FTTH-I21467 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2021-08-298

SUJET : APPROBATION DU PROJET 80169817 D'ÉNERGIR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet 80169817 d'Énergir concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2021-08-299

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 772-01 - REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 772 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Monsieur le conseiller René Lecavalier dépose le projet de règlement intitulé *Règlement numéro 772-01 remplaçant le Règlement numéro 772 relatif à la prévention des incendies*, et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but du présent règlement étant d'en modifier la concordance avec des dispositions habilitantes plus récentes en matière de prévention des incendies.

PÉRIODE DE QUESTIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 23 et s'est terminée à 19 h 37.

2021-08-300

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 37, de lever la Séance ordinaire du 10 août 2021.


YVAN CARDINAL
MAIRE


ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER